



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

imposition forfaitaire annuelle

Question écrite n° 37198

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la suppression de l'imposition forfaitaire annuelle (IFA) afin d'améliorer les trésoreries à court terme des PME/TPE. En effet, l'on constate qu'en 2009, seules les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1,5 milliard d'euros seront exemptées d'IFA. En 2010, le seuil devrait être de 15 milliards d'euros. Aussi, ne serait-il pas envisageable d'étendre la mesure jusqu'à 15 milliards d'euros de chiffre d'affaires dès 2009. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître sa position à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37198

Rubrique : Impôt sur les sociétés

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 décembre 2008, page 10594

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)